



COMITÉ SYNDICAL

Mardi 06 février 2018

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL



Malgré l'absence de quorum, la séance du vendredi 26 janvier s'est déroulée.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents, à l'occasion de la nouvelle séance du mardi 06 février.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2018

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018

Approbation du compte-rendu du CS du lundi 04 décembre 2017

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018

CONTEXTE NATIONAL

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018



LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV)

LOI TECV



La dynamique créée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, du 17 avril 2015, a placé la France, quelques mois avant la COP 21, à **l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique** et lui a donné une forte légitimité pour porter le message universel de l'Accord de Paris. La France est ainsi pionnière dans l'application de l'Accord de Paris et a une responsabilité particulière pour maintenir la dynamique de cet accord.

Cette loi fixe l'objectif d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et de réduire celle-ci de 50 % en 2050 par rapport à 2012.

LOI TECV



Les grands outils de planification sont en place :

- ❑ la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) a été publiée en novembre 2015.
- ❑ le programme des investissements d'avenir : 500 M€ engagés pour soutenir l'innovation dans les technologies bas-carbone.
- ❑ la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du 28 octobre 2016 donne aux filières de l'électricité, du gaz et de la chaleur renouvelables la visibilité nécessaire pour ce développement, avec un calendrier prévisionnel des appels d'offres.
- ❑ les PPE de Corse, de Guyane et de la Réunion sont publiées ; celles de Guadeloupe et de Mayotte le seront dans les prochains jours ; la PPE de la Martinique est en cours d'examen par l'Autorité environnementale.
- ❑ le Plan de réduction des émissions de polluants atmosphérique (PREPA) et la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse seront publiés dans les prochaines semaines.

LOI TECV



- ❑ le fonds de financement de la transition énergétique : 750 M€ pour appuyer les actions de plus de 550 territoires à énergie positive, consolider plusieurs programmes de recherche dédiés à la transition écologique, soutenir les entreprises innovantes de la Green Tech verte et réaliser des investissements dans les exploitations agricoles pour limiter les rejets d'ammoniac et améliorer la qualité de l'air.
- ❑ le crédit d'impôt transition énergétique de 30 % pour favoriser les travaux d'économies d'énergie.
- ❑ le dispositif des certificats d'économie d'énergie : une partie de l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des économies d'énergie est désormais dédiée à la lutte contre la précarité énergétique ; le décret qui fixe le volume d'obligation pour la période 2018-2020 sera publié prochainement .
- ❑ le soutien à l'achat de véhicules propres grâce à une aide allant jusqu'à 10 000 € pour remplacer les véhicules diesel anciens et l'installation de bornes électriques.

LOI TECV



Le Gouvernement est pionnier pour la finance verte :

- ❑ la France a émis, le 24 janvier, la première obligation verte souveraine à hauteur de 7 milliards d'euros avec plus de 23 milliards d'offres par plus de 200 établissements financiers, intermédiaires et investisseurs français et étrangers, traduisant l'engouement pour le financement de la politique environnementale de la France.
- ❑ la France a fixé ses objectifs en matière de tarification du carbone dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec 56 € par tonne de carbone en 2020 et 100 € en 2030.
- ❑ Des avancées majeures ont été obtenues dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre toutes les pollutions (*interdiction des sacs de caisse à usage unique, remplacement des sacs « fruits et légumes » par des sacs composés de matières végétales et compostables, interdiction d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts et lieux publics*).

LOI TECV



Les résultats de l'application de la loi sont déjà significatifs :

- ❑ la puissance éolienne et solaire installée a augmenté de 25 % : les énergies renouvelables électriques peuvent représenter désormais, à la pointe de midi, l'équivalent de la puissance de 6 réacteurs nucléaires.
- ❑ les projets de chaleur renouvelable et de récupération aidés par le Fonds chaleur ont augmenté de près de 30 %.
- ❑ le seuil de 100 000 véhicules électriques a été franchi début 2017. 15 000 bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées et plus de 5 millions d'exemplaires de certificats de qualité de l'air ont déjà été délivrés.
- ❑ les 554 territoires à énergie positive pour la croissance verte représentent plus de 15 000 communes (métropole et outre-mer) et concernent plus de 40 millions de Français.



« GREEN DEAL »: QUEL MIX ENERGETIQUE POUR LA FRANCE ?

GREEN DEAL



Le Ministre de la Transition écologique et solidaire assurera la présentation d'un « Green Deal » début 2018. Cet engagement viendra soutenir « la transition énergétique, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, les nouvelles filières industrielles ».

Quel plan pour les objectifs de réduction de la part du nucléaire en France ? :

- ❑ L'objectif précisé à l'annonce du Plan Climat de « ramener à 50% la part du nucléaire d'ici 2025 » sera confirmé par le « Green Deal ».
- ❑ Les décisions gouvernementales relatives à la fermeture ou à la prolongation des activités des centrales nucléaires françaises, s'appuient d'ordinaire sur les avis de l'ASN (l'Agence de Sûreté Nucléaire). Or cet avis qui devait être publié en 2018, risque d'être reporté. Certaines sources parlent d'un cadre dévoilé « en 2021 au mieux ».
- ❑ En 2016, la Cour des Comptes avait estimé que l'objectif de réduction à 50% d'ici 2025, réduirait d'environ un tiers la production nucléaire en France, ce qui représente 17 à 20 réacteurs.

GREEN DEAL



Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire :

- ❑ La **réduction de la part du nucléaire** dans le **mix énergétique Français** implique que les citoyens soient prêts à accepter le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Pour exemple l'éolien, secteur incontournable de la transition énergétique, est régulièrement pointé du doigt avec des arguments d'ordre esthétique et de confort. C'est pourtant une source d'électricité fiable et compétitive qui se développe à un rythme soutenu.
- ❑ D'autres sources d'énergie renouvelables comme le **solaire**, sont déjà accueillies favorablement par les citoyens français. Les récents efforts du gouvernement pour simplifier et encourager les démarches d'autoconsommation de l'énergie issue d'installations photovoltaïques, ne font qu'amplifier cet engouement.



L'ÉNERGIE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

PLF 2018



Le PLF 2018 prévoit une hausse de 3,9% du budget du ministère de la transition écologique et solidaire l'an prochain.

Il illustre « la volonté d'accélérer la transition énergétique » et de mettre en œuvre le Plan climat.

PLF 2018 : un renforcement de la fiscalité « écologique »:

❑ Le PLF intègre une hausse de la fiscalité énergétique de 3,7 milliards d'euros en 2018. Cette hausse sera liée à l'augmentation de la contribution climat énergie et à l'alignement progressif de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence.

❑ Il est prévu d'augmenter la contribution climat énergie de la façon suivante :

2018	2019	2020	2021	2022
44,6€/t CO ²	55€/t CO ²	65,4€/t CO ²	75,8€/t CO ²	86,2€/t CO ²

❑ Pour les consommateurs, ces mesures se traduiront en 2018 par une hausse de la fiscalité sur l'essence de 3,9 centimes d'euros par litre et de 7,6 centimes d'euros par litre pour le gazole.



Généralisation du chèque énergie, renforcement de la prime à la conversion:

- ❑ Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est reconduit en 2018 en étant concentré sur les mesures les plus efficaces en matière d'économies d'énergie (isolation des combles, changement des chaudières, etc.). Ce crédit d'impôt doit être transformé en 2019 en une prime versée dès l'achèvement des travaux.
- ❑ L'Agence nationale de l'habitat (Anah) bénéficiera d'un financement supplémentaire de 110 millions d'euros en 2018 pour augmenter le nombre de rénovations thermiques de logements.
- ❑ Côté ménages, le « chèque énergie », expérimenté en 2017 dans 4 départements dont l'Ardèche, sera généralisé au 1er janvier 2018. Remplaçant les tarifs sociaux de l'énergie, il devrait être versé à près de 4 millions de ménages à bas revenus en France avec une aide moyenne de 150 euros par an par logement. Cette aide devrait être revalorisée de 50 euros en 2019 pour tenir compte de l'augmentation de la fiscalité carbone.
- ❑ Dans le domaine des transports, la prime à la conversion de véhicules anciens polluants est étendue à tous les Français sans conditions de ressources et doublée dans le cas des ménages non imposables.



Accélérer la transition énergétique, « priorité » du quinquennat :

- ❑ La présentation du PLF 2018 fait suite à celle du Grand Plan d'Investissement 2018-2022 par le Premier ministre Edouard Philippe. Ce plan prévoit de consacrer 20,1 milliards d'euros des 57 milliards d'investissements annoncés pour le quinquennat à « l'accélération de la transition énergétique ».
- ❑ Sur ces 20,1 milliards d'euros, 9 milliards doivent être consacrés à la rénovation énergétique. Près de 4,1 milliards d'euros doivent par ailleurs être dédiés au déploiement d'un « système de transport durable ». Il est enfin prévu de consacrer près de 7 milliards d'euros au développement des énergies renouvelables et à « l'innovation environnementale ».

CONTEXTE REGIONAL

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018



CONTRIBUTION DE TERRITOIRE D'ENERGIE AUVERGNE RHONE ALPES A L'ELABORATION DU SRADDET

SRADDET



- ❖ Le **SRADDET** (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) constitue un document stratégique de planification à moyen terme et un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales. Il est :
 - Obligatoire
 - Prescriptif
 - Intégrateur
 - Négocié
 - Articulé avec les dispositifs contractuel

- ❖ Le document final comprendra 3 documents distincts :
 - Le rapport consacré aux objectifs du schéma
 - Les règles générales par thématique
 - Les annexes (incidents, prévention, cartographie, etc...)

- ❖ La gouvernance est assurée par :
 - une équipe projet politique
 - une équipe projet technique
 - des moyens et ressources mobilisés en internes ou externes

- ❖ Le calendrier prévoit :
 - Présentation du projet
➔ Septembre 2018
 - Enquête publique
➔ Décembre 2018
 - Adoption définitive
➔ Mai 2019
 - Arrêté préfectoral
➔ Juillet 2019

SRADDET



- ❖ C'est donc en ce sens que les différents syndicats d'énergie, **autorités organisatrices de l'énergie**, rassemblés au niveau régional au sein du Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes (TEARA), souhaitent illustrer leur contribution possible aux différents domaines et aux enjeux cruciaux d'égalités des territoires que comporte le SRADDET.
- ❖ Les principaux enjeux auxquels répondent les syndicats de manière très opérationnelle :
 - **Cohésion entre territoires urbains et ruraux** (via une mutualisation et un équilibre dans l'aménagement énergétique des territoires selon les enjeux propres à chaque secteur)
 - **Mise en œuvre de la loi transition énergétique** (afin d'atteindre des objectifs fixés à l'actuel schéma régional climat, air, énergie (SRCAE))
 - **Evolution rapide des technologies dans l'énergie** (développant des infrastructures adaptées, y compris en milieu rural, et favorisant d'autre part l'innovation),
- ❖ Face à ce constat, **TEARA** propose d'inscrire dans le **SRADDET** les actions portées par les syndicats afin d'identifier précisément les actions majeures répondant aux enjeux suivants :
 - Planification des réseaux de distribution d'énergie pour garantir une optimisation globale de la distribution;
 - Planification énergétique territoriale pour l'élaboration et la mise en œuvre de PCAET;
 - Développement de modes de transport propres;
 - Couverture des territoires en très haut débit et le développement des usages numériques
 - Maîtrise de la demande en énergie et la rénovation énergétique des bâtiments publics des communes et de leur regroupement.



CONTRÔLE DE CONCESSIONS

CONTRÔLE DES CONCESSIONS

Poursuite du travail engagé au niveau de l'USÉRA depuis 2011.

Des actions de contrôle communes se déroulent en fonction des thématiques choisies.

Les données récoltées au niveau des concessionnaires sont encore perfectibles mais on constate chaque année des efforts dans la transmission des données à la maille de la concession.

Cette mission constitue notre cœur de métier et ne doit donc pas être négligée.

Pour 2018, le contrôle sera renforcé et portera sur les thématiques suivantes :

- **Lot 1 Electricité :**

- Tableau de bord
- Cohérence des inventaires comptables et techniques
- Etablissement des fiches communales et intercommunales relatives aux principales données de contrôle par commune
- Répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Colonne montante

- **Lot 2 Gaz :**

- Tableau de bord
- Assistance ponctuelle à une mission connexe
- Cohérence des inventaires comptables et techniques
- Etablissement des fiches communales et intercommunales relatives aux principales données du contrôle par commune

CONTRÔLE DES CONCESSIONS



S'agissant des Comptes Rendus d'Activités des Concessionnaires (CRAC), une amélioration de la transmission des données à la maille de la concession doit être soulignée :

Concernant ENEDIS :

- La continuité d'alimentation : baisse du critère B HIX, mais indicateur encore supérieur à la valeur nationale.
- Les investissements du concessionnaire sur le réseau: pas de rattrapage envisagé quant à la baisse subie en 2016
- La vigilance sur les données par commune: restriction de fourniture de certaines données « secrétisées »
- La qualité de service clientèle du distributeur: sur l'exercice 2016 la livraison initiale n'était pas complète et des éléments complémentaires sont en attente
- La valorisation des ouvrages réalisés par le SDE 07: *en attente d'un reporting annuel des travaux réalisés*

Concernant GrDF :

- S'agissant des ouvrages de raccordement, il est à noter que le concessionnaire poursuit son programme de fiabilisation de l'inventaire in situ (engagé depuis 2010). Cependant, à ce jour il n'a toujours pas été spécifié au SDE07 les méthodes qui seront employées pour effectuer le rapprochement d'inventaire envisagé courant 2018. Les conséquences restent donc imprévisibles.
- La surveillance des réseaux en domaine public: le concessionnaire n'a pas été en mesure de rendre compte des dépenses effectives de maintenance curative et de maintenance préventive engagées sur l'exercice.



LES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES



- Continuité du Schéma de déploiement départemental présenté en 2014.
- Un service de borne rapide est désormais proposé sur le Département suite à la prise en compte des retours de nos utilisateurs et notamment pour des raisons incontournables telles que :
 - **Equité des recharges** : identique à la majorité des véhicules électriques contrairement aux bornes accélérées (temps varie entre 1 et 8 heures en fonction du constructeur);
 - **Transit rapide** : favorise les longs trajets (temps de charge 30 min)
- **Interopérabilité** des accès aux bornes de recharges :
 - Badge RFID du SDE07 ou d'un syndicat membre du réseau eborn,
 - Application mobile (www.orios-idcharge.com)
 - Plateforme d'interopérabilité nationale : *le SDE a signé une convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharge avec GIREVE,*
 - Accord d'itinérance mis en place avec : Chargemap, Freshmile, Sodetrel, Renault Bosh et Newmotion.
- Paiement par carte bancaire sans contact disponible depuis le 15 janvier 2018
- **105 bornes sont en service**, soit 210 points de recharge
- Fin 2017, le SDE a lancé une étude auprès des communes et institutions ardéchoises afin de recenser leurs besoins en matière de véhicules électriques dans la perspective de lancer un groupement d'achat début 2018. → Les premiers retours semblent très concluants, tant à la location qu'à l'achat.



CONTEXTE LOCAL

CONTEXTE LOCAL



ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE

ACHAT GROUPE D'ÉLECTRICITÉ



- Lancement d'un groupement d'achat électricité consacré à l'éclairage public:

L'EP représentant un poste important du budget énergie des collectivités, le SDE 07 a décidé d'accompagner les communes pour les aider à optimiser la performance énergétique de leurs installations d'éclairage public et maîtriser ainsi leurs dépenses d'électricité.

- Mise à disposition de bilan annuel de l'ensemble des factures avec une analyse des consommations grâce aux outils acquis : dialège, prosper, alfred.

CONTEXTE LOCAL



DSP GAZ

DSP GAZ



Le SDE07 est sollicité par la commune de St Julien en St Alban sur un projet de desserte en gaz.

Il conviendra donc en 2018 de mener à bien les études nécessaires et de lancer le cas échéant, une consultation en vue d'une DSP si les études de rentabilités sont concluantes.

Le SDE07 devra se faire assister d'un bureau d'étude pour mener à bien cette mission.

Il s'agit là d'un enjeu économique pour le territoire, consistant à regrouper sur un site unique les 2 usines du groupe PORCHER et ainsi éviter la circulation des citernes à gaz dans la vallée.

Les sites de Porcher Industries à Voulte-sur-Rhône et de Cordtech International à Saint-Julien-en-Saint-Alban exercent des métiers très proches, tout en étant sur des segments de marchés complémentaires, à destination de clients parfois communs.

CONTEXTE LOCAL



MAÎTRISE DES ENERGIES

MAÎTRISE DES ENERGIES



Cette année le SDE07 souhaite mener un chantier d'expérimentation en partenariat avec le Conseil Départemental, la CAPCA et la commune de Privas portant sur l'aménagement d'une **route solaire**.

D'une superficie de 84m², la route des Mines serait alimentée d'un smartgrid en autoconsommation collective (raccordé au réseau sans stockage).

La solution envisagée serait clés en main de production d'énergie photovoltaïque et permettrait de donner une deuxième fonction à la route.

Ce projet affiche la volonté du SDE07 de s'inscrire dans une **démarche de transition énergétique**, notamment:

- ❖ **Projet de création d'une ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Ardèche)**
 - Mission du SDE: conseil aux communes et EPCI relevant de la MDE, réalisation de PCAET, ...
 - Concernant la gouvernance :
 - Collège A1 : ensemble des collectivités qui finance l'activité de l'ALEC sur le département et les financeurs (Région ARA et SDE07)
 - Collège A2: ensemble des collectivités territoriales de type EPCI ou PNR qui adhèrent à l'association

- ❖ **Travail en partenariat avec la SEM Energie Rhône Vallée sur divers projets**

CONTEXTE LOCAL



ECLAIRAGE PUBLIC

ECLAIRAGE PUBLIC



Poursuite du travail engagé sur le transfert de compétence auprès des communes ardéchoises:

- ✓ Plus de 80 communes ont déjà décidé de faire confiance au SDE07
- ✓ Le SDE07 devra appliquer le format d'échange PCRS pour toute réponse DT et DICT au 1^{er} janvier 2019 en unité urbaine et 1^{er} janvier 2029 hors unité urbaine

- ➔ Le réseau d'EP étant classé « réseaux sensibles géoréférencés classe A », avec une précision de 40 cm en XYZ, il convient d'envisager la création d'un socle commun topographique minimal décrivant les limites de la voirie avec une « autorité locale compétente » qui pourrait être le SDE.

- ➔ Cette « autorité locale compétente » devra conventionner avec tous les acteurs concernés pour réaliser ce PCRS suivant 3 possibilités :
 - ➔ Photogrammétrie
 - ➔ Topographie
 - ➔ LIDAR

CONTEXTE LOCAL



RESTRUCTURATION

RESTRUCTURATION DES SERVICES



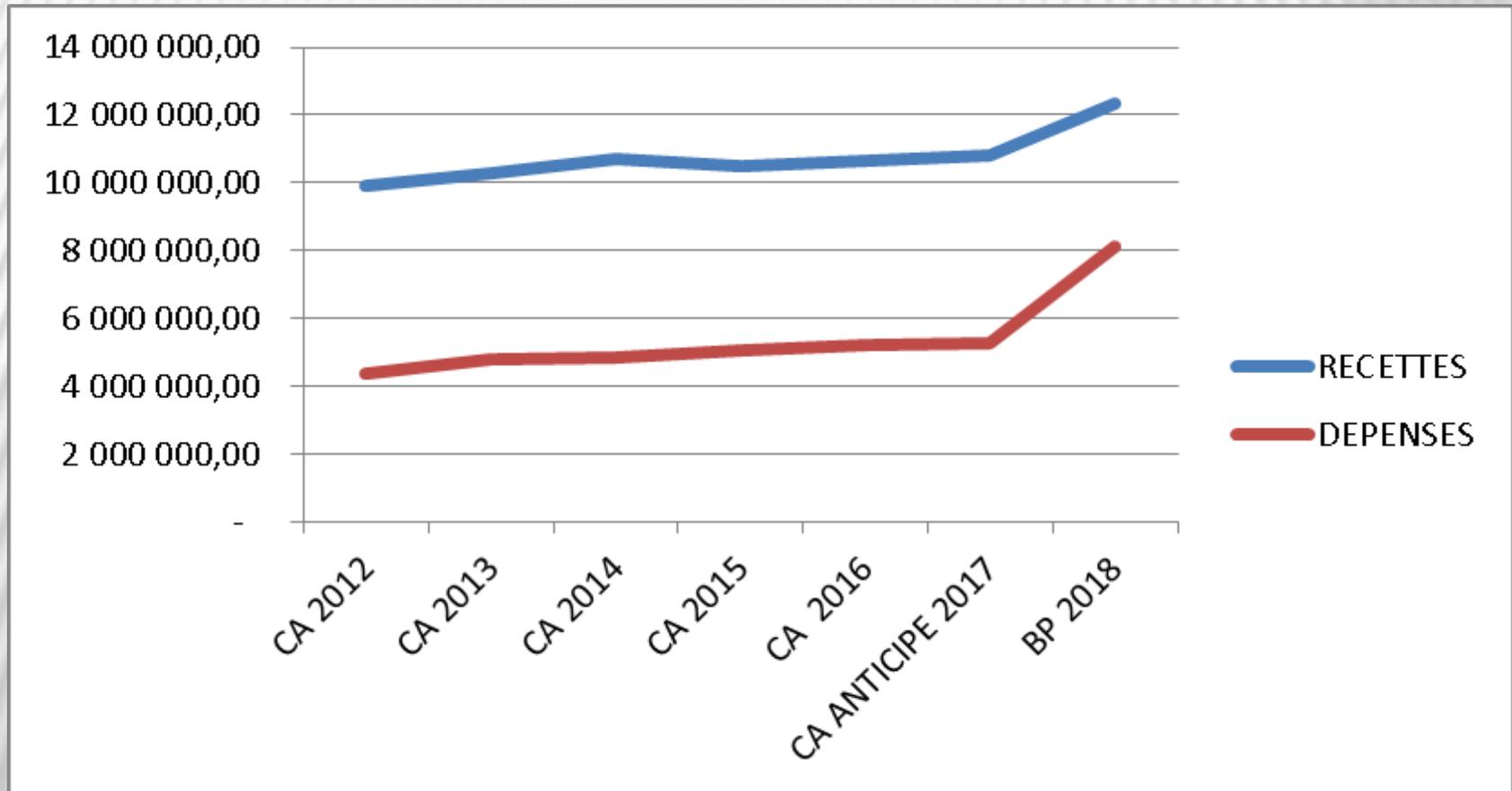
- ❑ Convention de partenariat avec Berger Levrault pour optimiser les développements en matière de GED et de process financiers. Le SDE07 étant site « pilote » il bénéficie en avant première des nouveaux modules à tester, en contrepartie d'une remontée d'information des problèmes rencontrés.
- ❑ Le projet SIRH est en cours d'installation et de migration. Il a pris du retard sur le planning initialement prévu mais la dématérialisation des congés ainsi que la mise en place du plan de formation seront opérationnels au printemps 2018.
- ❑ La GED est interfacée avec notre logiciel métier « technique » et certains classements ont pu être automatisés. Ce travail mené en lien avec notre prestataire permet aux chargés d'affaires d'**optimiser leur temps de travail** tout en assurant un suivi dans leur dossier et un **archivage conforme à la réglementation**.
- ❑ Partenariat avec les Archives Départementales pour être « **beta testeur** » en déposant les premières archives dématérialisées dès que leur outil sera opérationnel.
- ❑ Un poste de Record Manager a été mutualisé, depuis le 1^{er} janvier 2018, avec le SDIS, Ardèche habitat et SEBA, pour une durée de 3 ans. Chacun des partenaires pourra ainsi avoir une meilleure lisibilité des ses archives mais également mettre en place une GED et entamé un processus de dématérialisation grâce à l'expérience menée par le SDE 07 et la mise à disposition de son archiviste.

LE SYNDICAT EN CHIFFRES

ÉVOLUTION DEPENSES / RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2012-2018



ÉPARGNE NETTE



2012-2018

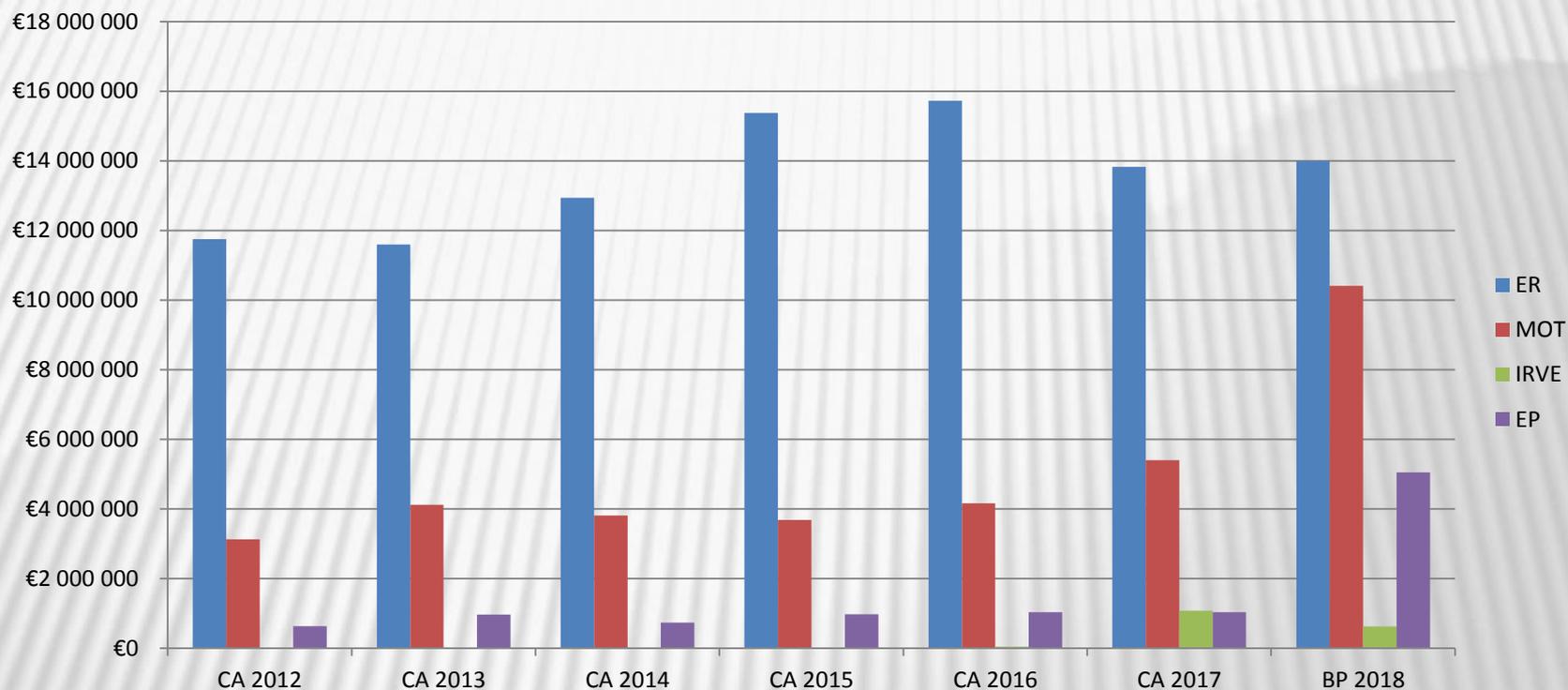
L'Épargne Nette restant correspond au montant des financements disponibles pour investir

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 928 746 €	10 290 036 €	10 697 349 €	10 494 218 €	10 655 857 €	11 026 632 €	12 582 467 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 344 432 €	4 793 022 €	4 867 336 €	5 055 446 €	5 192 619 €	5 316 750 €	8 187 307 €
EXCEDENT BRUT COURANT	5 584 314 €	5 497 014 €	5 830 013 €	5 438 772 €	5 463 238 €	5 709 882 €	4 395 160 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	5 558 312 €	4 317 744 €	3 843 246 €				
CHARGES EXCEPTIONNELLES LARGES	17 488 €	12 200 €	12 260 €	12 200 €	23 055 €	19 766 €	50 000 €
EPARGNE DE GESTION	11 125 138 €	9 802 558 €	9 660 999 €	5 426 572 €	5 440 183 €	5 690 116 €	4 345 160 €
INTERET DETTE	221 782 €	193 202 €	165 613 €	142 794 €	124 585 €	105 511 €	105 927 €
EPARGNE BRUTE INCLUS EXCEDENT REPORTE	10 903 356 €	9 609 356 €	9 495 386 €	5 283 778 €	5 315 598 €	5 584 605 €	4 239 233 €
CAPITAL DETTE	831 733 €	809 285 €	832 363 €	697 746 €	547 691 €	348 728 €	357 484 €
EPARGNE NETTE	10 071 623 €	8 800 071 €	8 663 023 €	4 586 032 €	4 767 907 €	5 235 877 €	3 881 749 €

PROGRAMMATION DES TRAVAUX



2012-2018



	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
ER	11 752 742 €	11 598 617 €	12 940 330 €	15 375 311 €	15 724 917 €	13 825 120 €	14 000 000 €
MOT	3 123 699 €	4 118 286 €	3 806 101 €	3 677 716 €	4 159 666 €	5 396 469 €	10 406 476 €
IRVE					43 342 €	1 073 115 €	623 580 €
EP	627 330 €	965 085 €	731 176 €	969 245 €	1 034 929 €	1 030 215 €	5 050 000 €
	15 503 771 €	16 681 988 €	17 477 607 €	20 022 272 €	20 962 854 €	21 324 919 €	30 080 056 €

PROGRAMMATION DES TRAVAUX



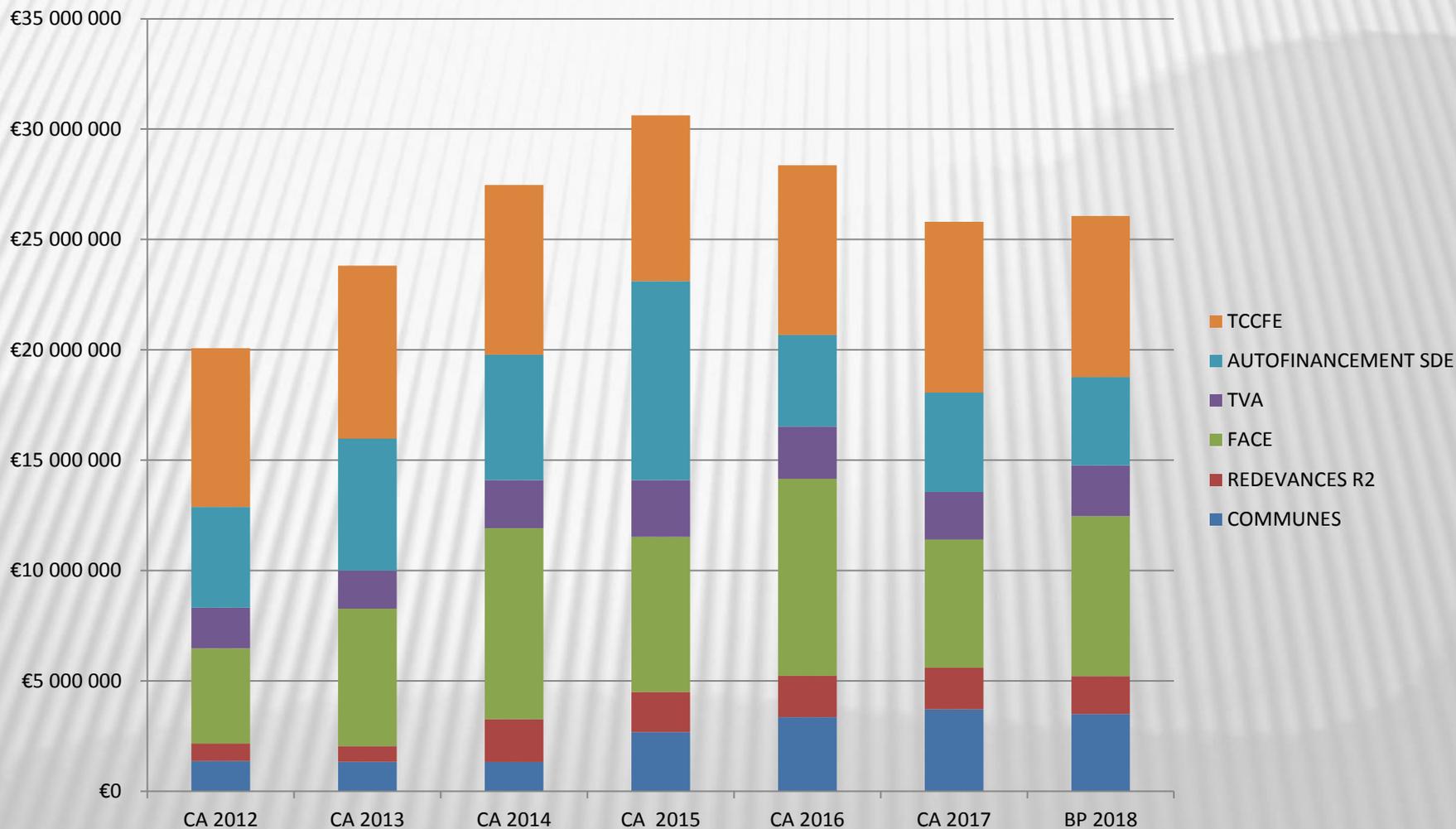
Les actions 2018 à retenir en quelques chiffres :

➤ Prise de compétence Eclairage Public	6 820 000€
➤ Déploiement départemental des bornes de recharge électrique	900 000€
➤ Expérimentation Route solaire	300 000€
➤ PCRS	300 000€
➤ Subventions CEE	500 000€
➤ Travaux Electrification Rurale	14 000 000€

FINANCEMENT DES TRAVAUX



2012-2018

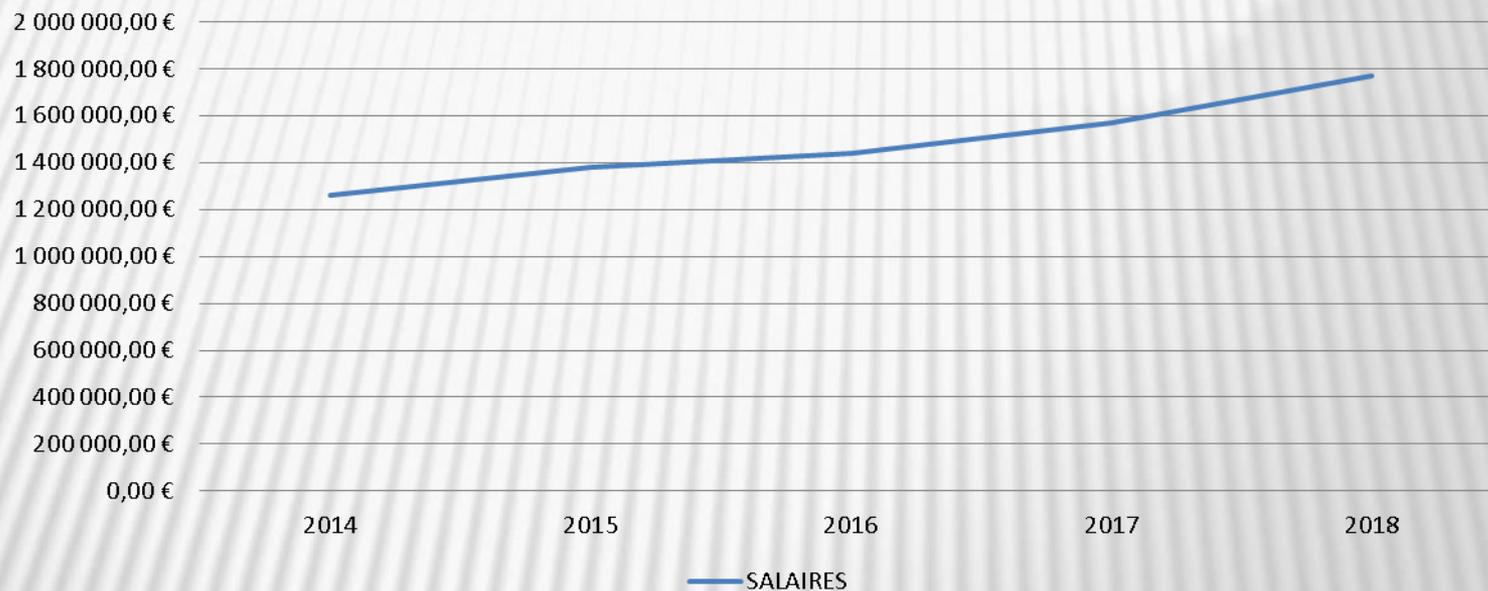


ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2012-2018

SALAIRES



	2014	2015	2016	2017	2018
SALAIRES	1 260 363,21 €	1 382 655,37 €	1 438 579,38 €	1 568 740,00 €	1 768 740,00 €
EFFECTIF		+8	+1	+2	+2

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2012-2018

2017 : recrutement de 2 ETP :

- 1 responsable administratif : pour la prise de compétence EP
- 1 chargée de gestion RH : afin de sécuriser nos procédures et renforcer les missions de conseil à la DG en la matière

Remplacement indispensable de 6 mois suite à un arrêt longue maladie sur un poste de chargé d'urbanisme.

2018:

- Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé (poste financé en partie par l'ADEME)
- Départ en retraite prévu d'un chargé d'affaires en ER : à remplacer impérativement
- Prévision d'un recrutement d'une personne qualifiée pouvant mener à bien la mission de contrôle auprès de nos concessionnaires

ÉVOLUTION DU PERSONNEL DU SDE



2012-2018

- L'augmentation de la masse salariale s'explique également par la **mise en place du RIFSEEP**, nouveau régime indemnitaire, et notamment du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour la 1^{ere} année et à l'ensemble des agents concernés.

Pour mémoire, le coût maximal estimé pour la collectivité de la mise en place du dispositif total du RIFSEEP = 90 000€/an

- Par délibération en date du 25 septembre 2017, le SDE07 a décidé de passer aux «**1 607 heures** » conformément à la loi en vigueur et ce dès le 1^{er} janvier 2018.

**ECLAIRAGE PUBLIC :
TRANSFERT
NOUVELLES COMMUNES**

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018

EP: TRANSFERT NOUVELLES COMMUNES

N° INSEE	COMMUNE	Délib reçue	Date Délib
12	ARCENS	Oui	01/12/17
28	BEAULIEU	Oui	06/12/17
52	CHAMPIS	Oui	27/10/17
102	GUILHERAND-GRANGES	Oui	30/10/17
114	LABATIE D'ANDAURE	Oui	12/12/17
116	LABEGUDE	Oui	13/12/17
121	LACHAPELLE GRAILLOUSE	Oui	01/12/17
123	LACHAPELLE sous CHANEAC	Oui	24/11/17
128	LALOUVESC	Oui	18/12/17
154	MAZAN L'ABBAYE	Oui	11/11/17
157	MEYSSE	Oui	13/11/17
165	LES NONIERES	Oui	01/12/17
168	ORGNAC L'AVEN	Oui	28/09/17
191	ROCHEMAURE	Oui	19/12/17
200	LE ROUX	Oui	22/12/17
249	ST JEURE D'ANDAURE	Oui	09/11/17
259	ST JUST D'ARDECHE	Oui	13/12/17
281	ST PERAY	Oui	19/10/17
316	SOYONS	Oui	11/12/17
325	UCEL	Oui	20/11/17
330	VALLON PONT D'ARC	Oui	25/09/17
345	VION	Oui	22/11/17

MDE : NOUVELLES ADHESIONS COMMUNES

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018

MDE : ADHESION NOUVELLES COMMUNES



N° INSEE	Collectivité	Date de délibération de la collectivité
07077	DARBRES	14/12/2017
07261	SAINT LAURENT DU PAPE	8/12/2017

Communauté de communes	Date de délibération de la collectivité
ARDECHE SOURCES ET VOLCANS	28/11/2017
DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE (DRAGA)	30/11/2017

Nbre Communes concernées : 2

Nbre Com. Com concernées : 2



SIG : SDE 07
AUTORITE LOCALE PCRS

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018



Préalable

Le SDE07 détient dans ses statuts une compétence facultative en matière de cartographie numérisée et l'utilisation d'un système d'information géographique pour la gestion des réseaux

Ce que dit la loi

- **Entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012**, la réforme « anti-endommagement des réseaux » dite « **DT-DICT** »
- **Obligation faite aux maîtres d'Ouvrage et aux gestionnaires de réseaux sensibles de s'engager quant à la localisation de leurs ouvrages** : précision du levé des réseaux (positions x, y, z) dans le cadre de l'arrêté du 16 septembre 2003, qu'à la précision du fond de plan sur lequel les réseaux peuvent être visualisé, dans le cadre de la mise en œuvre des Projets de PCRS.

SIG : SDE07 AUTORITE LOCALE PCRS



Enjeux du PCRS :

- permettre de constituer un fond de plan unique avec des données structurées et normalisées qui sont immédiatement intégrables sans traitements supplémentaires.
- améliorer la précision du repérage des réseaux pour éviter les accidents,
- éviter les surcoûts de collecte des informations de base ou « référentielles »,
- optimiser les coûts portés par chacun des acteurs,
- fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs.

Création et gestion du PCRS :

- Selon l'arrêté du 15 février 2012, modifié par celui du 22 décembre 2015, **les projets de PCRS sont gérés par une Autorité Publique Locale Compétente**, ayant en charge de s'assurer la bonne mise en œuvre de la création puis de la gestion (mises à jour, diffusion, etc.) d'un Plan de Corps de Rue Simplifié conforme aux exigences du CNIG, partagé par le plus grand nombre d'acteurs possibles sur un territoire défini, et mis à jour correctement et régulièrement.

Positionnement en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente :

- **le SDE 07 a déjà été tête de file d'un projet mutualisé de réalisation cartographique** dans le cadre du projet réalisation des Plans Cadastraux Vecteurs des communes du département.

IRVE :
ACHAT GROUPE VEHICULES ELECTRIQUES OU
HYBRIDES

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018



- **Décret n° 2016-24 du 11 janvier 2017 portant sur le renouvellement des flottes publiques en véhicules à faible émissions**
 - Le SDE07 poursuit sa démarche d'accompagnement des collectivités territoriales sur le développement de la mobilité électrique en Ardèche en lançant une étude de faisabilité sur l'achat groupé ou la location de véhicules électriques.

- **Pour mémoire : Mise en place du Bonus écologique par le Gouvernement**
 - Versement sous forme de prime
 - Priorité donnée aux véhicules neufs hybrides rechargeables émettant une quantité limitée de dioxyde de carbone (CO₂) par kilomètre (inférieur à 60 grammes de CO₂/km).

- Acquisition de véhicules électriques ou hybrides = **Inscription dans une démarche d'écologie et de respect de l'environnement + économies substantielles**

IRVE :
CONVENTION POUR LA CESSION
D'INFRASTRUCTURE DE CHARGE
OU
POUR L'EXPLOITATION D'UNE INFRASTRUCTURE
DE RECHARGE CONFIEE PAR UNE SOCIETE
PRIVEE

IRVE : CESSIION ET/OU EXPLOITATION PAR UNE SOCIETE



ETUDE DE CAS :

- Acquisition d'une borne par une société privée
 1. Elle ne veut pas en assurer la gestion
 2. Elle souhaite intégrer le « réseau eborn » pour
 - La gestion par le syndicat ou son prestataire
 - La supervision par le syndicat ou son prestataire

SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE SDE 07 :

- **Cession de l'IRVE** selon les modalités définies par convention entre les parties
- **Exploitation de l'IRVE par le SDE** selon des modalités à définir entre parties via une convention.

IRVE : CESSIION ET/OU EXPLOITATION PAR UNE SOCIETE



ETUDE DE CAS :

- Acquisition d'une borne par une société privée
 1. Elle ne veut pas en assurer la gestion
 2. Elle souhaite intégrer le « réseau eborn » pour
 - La gestion par le syndicat ou son prestataire
 - La supervision par le syndicat ou son prestataire

SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE SDE 07 :

- **Cession de l'IRVE** selon les modalités définies par convention entre les parties
- **Exploitation de l'IRVE par le SDE** selon des modalités à définir entre parties via une convention.

**ER : CONVENTION TRIPARTITE
COMMUNES/SDEA/SDE07
ELECTRIFICATION ZONES BLANCHES DE
TELEPHONIE MOBILE**

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018



Contexte

- Installation d'antennes téléphoniques sur des sites permettant techniquement de couvrir les zones blanches identifiées.
- Nécessité d'une extension du réseau public de distribution d'énergie électrique pour alimenter certains de ces sites.

Réalisation

- Quelques projets sont d'ores et déjà sous Maîtrise d'Ouvrage du SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche) ou, pour certains « sites stratégiques », sous Maîtrise d'Ouvrage de la Région.
- Signature de convention tripartite concernant le suivi, la réalisation et le financement de ces opérations.



Merci de votre attention.

Comité Syndical – Mardi 06 février 2018